

Monsieur le secrétaire général de l'ONU,

Mesdames et messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs les ministres,

Mesdames et messieurs les ambassadeurs,

Mesdames, messieurs,

En premier lieu, au nom du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, permettez moi d'exprimer mes sincères condoléances, mes regrets et ma solidarité à tous les pays touchés par le mortel raz de marée.

En second lieu, je souhaiterais féliciter et remercier le gouvernement de la République de Maurice ainsi que tous les mauriciennes et mauriciens, pour leur accueil chaleureux, leur grande hospitalité et pour le succès de la tenue de cette conférence.

La Nouvelle-Calédonie participe, pour la première fois, en tant qu'observateur, aux travaux de la Commission du développement durable grâce à l'invitation des Nations Unies. Et nous tenons à lui exprimer notre gratitude.

C'est un grand honneur et un grand privilège pour une collectivité d'outre-mer française de pouvoir rencontrer et échanger avec des États du monde entier dont elle partage les souhaits, les inquiétudes mais également les ambitions.

A proximité du tropique du Capricorne, à environ 1 500 kilomètres de la côte australienne, elle est la troisième île du Pacifique Sud par sa superficie (18 575 Km²) après la Papouasie-Nouvelle Guinée et la Nouvelle-Zélande.

Membre de l'ensemble mélanésien, elle regroupe la Grande Terre, les îles Loyauté ainsi qu'une dizaine d'îlots et d'archipels : son territoire est divisé en trois provinces, la province Sud, la province Nord et la province des îles Loyauté.

Depuis la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est une collectivité territoriale de la République française qui bénéficie d'une large autonomie: la constitution française comprend une partie spécifique à la Nouvelle-Calédonie, lui octroyant un statut de pays d'outre-mer.

Elle exerce avec l'Etat français une souveraineté partagée. Les domaines du commerce extérieur, de l'environnement, du développement économique, la gestion des ressources minières et maritimes, les transports sont, par exemple, gérés par la Nouvelle-Calédonie ou les trois provinces.

L'activité économique de la Nouvelle-Calédonie repose en grande partie sur le secteur des mines et de la métallurgie, qui irrigue d'autres domaines, et sur le secteur public qui joue un rôle stabilisateur sur l'économie. Toutefois, son développement économique reste soumis à de nombreux handicaps liés au relief, au climat (illustré à travers le cyclone Erica qui a dévasté la Nouvelle-Calédonie le 14 mars 2003), à l'étroitesse du marché intérieur et à l'insularité. La forte dépendance vers l'extérieur pour les approvisionnements – notamment d'énergie – se traduit par un taux de couverture inférieur à 50%, et ce malgré le poids important des exportations de produits métallurgiques.

Outre les multiples relations institutionnelles avec les pays de son environnement régional (Australie, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Fidji...), la coopération régionale de la Nouvelle-Calédonie se traduit, sur le plan économique, par une balance commerciale positive avec les autres îles du Pacifique (Wallis & Futuna, Vanuatu, Polynésie française, Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji).

Sur le plan institutionnel et politique, cette intégration régionale s'illustre au travers de sa participation active à la Communauté du Pacifique, chargée de promouvoir le développement économique et social dans la zone Pacifique.

La Nouvelle-Calédonie est également membre du programme régional océanien de l'environnement (PROF) qui vise à promouvoir la protection de l'environnement et la mise en oeuvre d'actions visant la préservation du patrimoine naturel.

Le Vanuatu est le premier partenaire de la coopération régionale de la Nouvelle-Calédonie. Cette coopération existe depuis 1993, à travers un accord entre la France et le Vanuatu.

Par ailleurs, après plusieurs missions d'observation suite aux évolutions institutionnelles que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 1988, le forum des îles du pacifique, dont sont membres 16 pays indépendants et territoires associés de la zone Pacifique (Australie et Nouvelle Zélande comprises), a accordé à la Nouvelle-Calédonie le statut d'observateur.

La Nouvelle-Calédonie est ainsi admise à suivre, grâce à l'invitation du forum des îles du Pacifique, les négociations commerciales relatives aux accords de partenariat économique régionaux avec la Commission européenne. Elle est, de plus, particulièrement attentive au développement des futures zones de libre-échange au sein de la région du Pacifique.

Au cours de cette conférence, la Nouvelle-Calédonie mesure davantage les enjeux économiques et environnementaux auxquels sont confrontés les îles en développement.

L'aide publique au développement, sous la forme la plus appropriée à chaque pays, est l'instrument essentiel permettant d'éviter la marginalisation des petites économies insulaires au sein du vaste mouvement de mondialisation.

L'accès préférentiel aux marchés, le soutien au développement des technologies de l'information et de la communication, l'accélération du recours aux énergies renouvelables, le tourisme, permettront de réduire la vulnérabilité de nos économies et d'assurer un développement harmonieux à nos populations.

Les efforts à mener sont importants, et peuvent parfois sembler difficilement réalisables à l'échelle des îles en développement, mais les enjeux sont immenses à l'échelle internationale : c'est la notion même de développement durable qui est en jeu.

« Petites îles, grands enjeux », tel est le slogan de notre réunion. Au regard des échanges avec les autres délégations, à l'écoute de vos exposés et de vos commentaires, la délégation de Nouvelle-Calédonie souhaiterait, en conclusion, ajouter : « Petites îles, grande volonté ». Et cette volonté, seule la communauté internationale, dans son ensemble, saura lui donner corps, notamment au travers de la mise en oeuvre du programme d'actions pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Je vous remercie de votre attention.